
La fiction de l'université-entreprise

Les universités québécoises seraient-elles gouvernées par la « pensée magique » ? Si le langage de l'« économie du savoir » prend des allures de rituel incantatoire, il demeure qu'une classe de gestionnaires bien réelle, associée au milieu des affaires, s'est installée aux commandes des institutions financées par des fonds publics.

Othmar Keel

*Professeur, Département d'histoire
Université de Montréal*

Marianne Kempeneers

*Professeure, Département de sociologie,
Université de Montréal*

Le contexte qui accompagne les restrictions budgétaires imposées au fonctionnement de l'enseignement et de la recherche dans l'université invite à la réflexion. Nous traiterons ici de la fantastique illusion où nous plonge le discours ambiant lorsque, gestion de « la disette » oblige, il assimile l'université à une entreprise œuvrant sur un « marché étudiant » selon la loi de la concurrence. Dans cet article, nous démontrons qu'il n'est en réalité pas possible de concevoir le système universitaire du Québec dans les termes de l'« entreprise » et du « marché », et que ce dernier modèle fictif conduit en fait à la dispersion et au gaspillage des fonds publics en lieu et place d'une efficace et fructueuse coordination et collaboration entre les institutions.

Dans la page « Idées » du *Devoir* du 17 octobre 2007, Pierre Hébert et Cécile Sabourin, du comité exécutif de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU), publiaient un article intitulé « À qui appartient l'université? », lequel à juste titre conteste radicalement les analyses et les conclusions d'un rapport du Groupe de travail sur la gouvernance des universités du Québec, publié en septembre 2007 par l'Institut sur la gouvernance

d'organisations privées et publiques (IGOPP). Les auteurs accusent en premier lieu la composition même de ce groupe, formé de « personnes directement engagées avant tout dans la haute direction des universités. » Ce rapport, écrivent-ils, « atteste d'une conception tendancieuse de la "gouvernance" ; il propose, pour l'amélioration des pratiques universitaires, des principes qui incitent à une augmentation de la concentration du pouvoir entre les mains d'une nouvelle classe de gestionnaires. Et dont la mise en application confirmerait sa mainmise sur les universités ».

De fait, en est membre André Caillé, chancelier de l'Université de Montréal jusqu'à sa démission annoncée récemment ; de plus, le directeur général de l'IGOPP est Michel Nadeau, « connu pour son engagement auprès des entreprises », et le directeur associé est le professeur Lorne Switzer, titulaire de la chaire Van Berkomp sur les titres à faible capitalisation boursière à l'École de gestion John-Molson de l'Université Concordia. Le rapporteur principal du groupe de travail est Jean-Marie Toulouse, ancien directeur de l'École des HEC Montréal. Avec le doyen de l'École de gestion John-Molson, Jerry Tomberlin, il est l'artisan de la création, en 2006, de cet institut.

«Le rapport se clôt sur la reddition de comptes, bouquet de ce feu d'artifice allumé par les gestionnaires pour éclairer les ténèbres universitaires... Cette finale condense tout ce qui se trouve dans l'air concernant la comptabilité appliquée à l'esprit humain.» Pierre Hébert et Cécile Sabourin formulent sur cette lancée des objections de fond à l'égard de l'opération qui serait confiée aux conseils d'administration et qui, soutiennent-ils, consacre une notion erronée de performance universitaire et une exacerbation de la compétitivité: «Le savoir n'est à son origine ni un produit ni un service; il est une quête de sens, que ce soit en génie, en médecine ou en philosophie. [...] Quant à la comparaison entre les universités, elle ne peut se comprendre que dans un cadre de compétitivité qui a déjà suffisamment altéré la vie universitaire. Cette compétitivité est justement une stratégie destinée à mimer le monde de l'entreprise et à attirer plus d'argent (entendre d'étudiants) dans des institutions par ailleurs sous financées.»

Nous souscrivons à ces critiques, tout en nous étonnant que les deux auteurs n'aient pas mis en cause la position de la journaliste Marie-Andrée Chouinard, responsable de la page «Idées» du *Devoir*, laquelle, dans son éditorial du 21 septembre 2007, endossait sans retenue les conclusions de ce rapport et allait même beaucoup plus loin¹ en affirmant que les universités étaient déjà devenues des *entreprises*—et qui plus est *en plein essor*!

L'éditorialiste est ici victime, comme bien d'autres, d'une idéologie ambiante qui est parvenue à insinuer dans les esprits l'idée fallacieuse que les universités seraient devenues des entreprises. Or, cette idée n'a aucun fondement dans la réalité.

L'université n'est ni une entreprise privée ni une entreprise publique

Si l'université était une entreprise privée, elle aurait du capital et des actionnaires, ainsi qu'une cotation en bourse²; elle ferait des investissements, puis des profits et distribuerait des dividendes; elle serait assujettie à l'impôt, ce qui n'est pas, on le sait, le cas des universités (nulle part au monde à notre connaissance), et pour cause, puisque les universités ne génèrent ni profits ni revenus au sens fiscal. Ainsi, elles ne sont pas imposées sur les revenus des cliniques (vétérinaire, d'optométrie, *etc.*); elles ne le sont pas non plus sur les produits et les services (librairies, résidences, cafétérias, centres sportifs,

etc.), ni même sur les produits de leurs placements financiers. Les «revenus» du Fonds de dotation ou autres fonds ne sont pas imposés non plus. Dans les États financiers, ils sont d'ailleurs qualifiés de «produits». Et pourquoi cela? Parce que les universités ne sont pas censées amasser un capital, ni faire des bénéfices dont une partie retournerait à des actionnaires comme dividendes et une autre à l'État en fiscalité. Leurs surplus éventuels sont censés retourner entièrement dans les dépenses pour l'entretien et le fonctionnement de l'institution.

Une entreprise privée s'autofinance en vendant ses produits ou services sur le marché; les universités, elles, dépendent presque entièrement des fonds publics pour leur fonctionnement courant annuel comme pour les actifs immobilisés accumulés (terrains, immeubles, mobilier, fonds documentaires, équipements y compris informatiques, laboratoires, *etc.*). Au Québec, les subventions gouvernementales de fonctionnement et les subventions des organismes publics provinciaux et fédéraux qui financent la recherche représentent, selon les années, de 75 % à 80 % des budgets de fonctionnement général des universités, alors que les dépenses d'immobilisation sont couvertes par des subventions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Une part réduite du financement—qui oscille autour de 12 % à l'Université de Montréal—est assurée par les droits de scolarité. Ici, il faut bien distinguer les choses: les droits de scolarité ne sont pas des revenus issus de la vente de «services ou marchandises universitaires», à savoir les diplômes, pour la bonne raison qu'ils ne couvrent qu'une partie très réduite de la formation³. Pour la plus grande part, le financement de celle-ci est assuré par les fonds publics. Et, à l'échelle de la province, les droits de scolarité eux-mêmes sont financés dans une grande mesure par le système des prêts et bourses du Ministère, ainsi que, pour une autre part majeure, par des bourses des organismes subventionnaires, des bourses internes des institutions, et donc, dans tous ces cas, encore là, par des fonds publics. Voilà la raison économique simple, évidente et incontournable⁴ pour laquelle on ne peut pas comparer les étudiants à des «clients».

L'expression «clientèle étudiante» est donc tout à fait inadéquate. Elle fausse complètement la réalité à laquelle elle fait référence et devrait être proscrite de tout discours sur l'université. Cette

expression n'a que la commodité apparente de désigner les effectifs étudiants. Ce dernier terme, aussi simple mais beaucoup plus juste, n'a pas été retenu. Pourquoi? Justement parce qu'on a réussi à imprimer dans les esprits cette idée insensée que l'université pourrait être une entreprise privée ou publique ayant, comme une autre, sa clientèle. Ce qui ne correspond à aucune réalité effective ni même possible.

Pas plus que des entreprises privées, les universités ne sont – et ne pourront jamais être non plus – des entreprises publiques ou des sociétés d'État. En effet, une société d'État a, elle, comme les entreprises privées, un capital propre; elle s'autofinance à partir de ses revenus et de ses profits; elle retourne habituellement une part de ses profits à l'État (alors que les entreprises privées le font par le système fiscal); et, bien sûr, elle constitue ses revenus et ses profits à partir de la vente sur le marché de ses produits ou services. Comme les entreprises privées, les entreprises ou sociétés d'État (Hydro-Québec, SAQ, *etc.*) sont donc, elles, présentes sur le marché, ce qui est impossible pour les universités.

Enfin, à la différence des entreprises privées ou d'État, les universités sont, par définition et en vertu de leur charte, des organismes à but non lucratif, ayant une mission de service public, voire des organismes de «bienfaisance».

Le rappel de ces données élémentaires mais fondamentales oblige à considérer comme complètement fallacieux et déconnectés de la réalité de l'institution universitaire les propos de certains de ceux qui sont censés présider pourtant à sa direction et à la réalisation de son mandat. En l'occurrence, la vice-rectrice adjointe aux études de l'Université de Montréal, dans le *Forum* du 15 octobre dernier, avançait avec l'aplomb des illusionnistes, en parlant de l'évaluation systématique aux cinq ans des programmes d'études, l'énormité suivante: «Il n'y a pas une entreprise, qu'elle soit culturelle, d'enseignement ou commerciale, qui ne se soucie de la qualité de ses produits.» Peut-il y avoir illustration plus éloquente de la confusion des esprits qui règne dans les plus hautes instances? Sans compter qu'un tel discours fait ensuite tache d'huile dans l'ensemble de la communauté.

Les sirènes anesthésiantes du néo-libéralisme

Comment, en effet, de tels glissements de registre

peuvent-ils s'opérer si aisément? Il est vrai que, dans le langage de sa comptabilité, celui du «budget» et des «états financiers», l'université possède des «actifs», des «placements», elle «investit» dans des immobilisations. Allons-y voir de plus près.

Comme nous l'avons vu, les universités dépendent presque entièrement des fonds publics et ne sont que dépositaires par délégation de leurs «actifs». Il faut savoir que la partie des actifs et immobilisations constituée à partir de sources non gouvernementales (dons au fonds de dotation, contrats privés, *etc.*) est en fait très réduite par rapport à celle qui a été financée – et qui continue de l'être – à partir des fonds publics destinés à l'enseignement supérieur et à la recherche. À l'Université de Montréal,

Au lieu de persévérer dans une compétition si absurde, gaspillant énergie et fonds publics – entre autres dans des campagnes publicitaires et la création de succursales sur le terrain de leurs «rivaux» –, les universités feraient mieux de s'engager dans une réelle collaboration.

par exemple, le Fonds de fonctionnement (FF) général ou courant roule sur une masse financière de plus de 500 millions de dollars par année. Son déficit annuel actuel, selon les états financiers de 2006, vient de ce que les dépenses de 525 millions ne sont pas compensées entièrement par les rentrées, soit la subvention du Ministère, les droits de scolarité et le produit des services auxiliaires.

Soulignons qu'il y a un autre fonds important qui finance les activités à l'Université: c'est le Fonds avec restriction ou fonds de la recherche, qui recueille tous les montants des subventions et contrats de recherche. Ce fonds roule, annuellement, sur une masse financière de 200 millions de dollars environ, et il a de plus une réserve de près de 200 millions

Mais il faut souligner ici que, comme pour le FF, l'essentiel des rentrées dans ce fonds proviennent d'organismes subventionnaires publics ou de contrats avec des organismes ou institutions publiques ou communautaires. Et ce mode de financement qui assure le fonctionnement de l'Université de Montréal est celui qui assure aussi bien celui des autres universités québécoises. Mais le fait de «rouler» sur un budget aussi important ou sur une telle «masse

Un adage bien connu dit qu'il suffit de marteler à répétition une contre-vérité ou un mensonge pour en faire une vérité indiscutable.

monétaire» caractérise toutes les grandes institutions publiques, et cela ne transforme pas plus les universités en entreprises que cela ne transforme les hôpitaux, les grands établissements d'assistance, voire les institutions pénitentiaires ou autres qui ont des budgets comparables en «entreprises».

On pourrait se demander si ce statut d'institution à caractère public financée par les fonds publics ne commencerait pas à être érodé dans le cas tout à fait particulier et circonscrit de l'Université de Sherbrooke, qui, en partenariat avec le cégep de Matane et l'entreprise Ubisoft, a créé en 2005 un «campus» Ubisoft à Montréal⁵. Sous le titre «Quand les universités perdent le nord», Yves Gingras écrivait dans le numéro de juin 2005 de *SPUQ-Info*, le bulletin de liaison du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal, que ce partenariat illustre tout à fait la dérive croissante des instances dirigeantes des universités au Québec, dont les actions semblent n'être désormais dictées que par la compétition et la course aux clientèles à court terme. «À la décharge des universités, convient-il, il faut noter d'entrée de jeu que les politiques de financement «à la tête de pipe» mènent tout droit à ces courses à la clientèle qui sont d'autant plus absurdes que toute cette «compétition» se fait avec l'argent des contribuables.»

Mais comment se fait-il que l'on puisse faire «avaler» aux communautés universitaires – et à la société en général – qu'il s'agit là d'une compétition analogue à celle qui prévaut sur le marché de l'économie? Il est pourtant évident que cette analogie n'a aucun fondement et qu'il ne s'agit pas d'une vraie compétition, puisque les universités sont toutes financées par les mêmes fonds publics. Bien sûr, il y a une «compétition» pour s'approprier la part la plus grande possible de ces fonds publics, mais cela n'a rien à voir avec la concurrence des entreprises qui, à partir de leurs propres fonds et investissements, y compris en RD, se disputent des parts de marché.

Concernant le financement par «tête de pipe», qui induit la conception entièrement fautive, elle aussi, de l'étudiant-client, il est ironique que, comme l'a souligné lors d'une récente tournée des unités le vice-recteur – Affaires académiques de l'Université de Montréal, Jacques Frémont, on ne puisse pas reprocher au Ministère cette approche, puisque ce dernier n'a fait que mettre en application les recommandations de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). En fait, la CREPUQ n'a pas été capable de faire modifier le système du financement par «tête de pipe»; elle a fait entériner, par contre, la création de 23 catégories et fait modifier la valeur de chacune pour accroître celle qui est accordée, notamment, aux étudiants en médecine. Le gouvernement accorde donc, maintenant, des montants différenciés pour les étudiants des diverses catégories, et cette grille de financement se répercute directement – et de façon semble-t-il exponentielle – sur les ressources financières des facultés correspondantes⁶.

Cette approche clientéliste d'un prétendu marché étudiant où il faudrait compétitionner pour les plus grandes et meilleures parts apparaît d'autant plus déconnectée de la réalité que le nombre d'étudiants (ou la «ressource» étudiante) au Québec – comme ailleurs – n'est pas et ne peut pas être en expansion constante et illimitée⁷. Au contraire, comme l'a souligné le vice-recteur – Affaires académiques de l'Université de Montréal au cours de la même tournée, les analyses sociodémographiques de la population étudiante démontrent de manière claire que les inscriptions et donc les effectifs seront orientés à la baisse au cours des prochaines années. Le vice-recteur en tirait d'ailleurs la conséquence

juste qu'il ne servait à rien d'essayer de pallier cette baisse tendancielle en montant des programmes faciles ou accrocheurs, mais qu'il fallait miser désormais sur la qualité plutôt que sur la quantité. Il serait temps, en effet, d'y penser, mais à condition que la qualité soit visée dans tous les domaines et non seulement dans certains secteurs financièrement favorisés.

Comment les « dirigeants » universitaires peuvent-ils continuer à promouvoir le paradigme clientéliste, « compétitionniste » et internationaliste d'un présumé marché étudiant ? Tout indique que nous sommes ici en présence d'un phénomène de clivage et d'aveuglement. Nos administrateurs ne sont pas les seuls citoyens auxquels le matraquage des sirènes anesthésiantes du néo-libéralisme et du modèle du « tout-entreprise » dans la société fait perdre le nord. Mais on peut se demander quel intérêt et quelle force de séduction hypnotisent à ce point des collègues qui deviennent des « hauts cadres » académiques. Au lieu de leur rappeler qu'ils demeurent des académiques, cette désignation semble les persuader, par la simple influence du terme cadre, qu'ils forment une caste dirigeante d'entreprise. Peut-être faudrait-il éviter désormais cette appellation dans le milieu universitaire !

De la poudre aux yeux et des sables mouvants

Dans l'article déjà cité, Yves Gingras stigmatise avec raison cette « conception de l'université comme "entreprise" aux prises avec ses "compétiteurs", ses "marchés" et sa "mise en marché" ». Il note, après d'autres, que « depuis une quinzaine d'années, on entend souvent les dirigeants universitaires se gargariser de mots vides comme "prestige", "compétition" et "économie du savoir", sans parler de "mondialisation" et d'"internationalisation" ». Nous convenons avec lui que la quintessence de cette attitude réside dans l'intense activité de relations publiques qui entoure la publication périodique des fameux palmarès universitaires.

Le recteur de l'Université de Montréal, Luc Vinet, vient de nous donner une illustration de ces pratiques incantatoires en annonçant à la communauté universitaire, par tous les principaux canaux, que le classement 2007 du *Times Higher Education Supplement* plaçait l'institution au 93^e rang des 200 meilleures universités au monde et au 1^{er} rang des universités de toute la francophonie—sans mettre en

doute un instant la fiabilité d'un classement qui place cette université avant celles de Paris ou même de Genève ou de Liège⁸.

En tout état de cause, il y a une certaine indécence de la part du rectorat à se décerner un tel satisfecit, quand on sait combien les conditions de travail et de la vie universitaire se sont détériorées ces dernières années à l'Université de Montréal—et cela n'a fait que continuer depuis l'arrivée de l'actuelle équipe rectorale. Qui plus est, l'administration vient d'imposer, pour 2007-2008, de nouvelles réductions budgétaires importantes aux facultés et aux unités, qui se trouvent dès lors considérablement paralysées par des manques touchant l'embauche de professeurs, de chargés de cours et d'auxiliaires d'enseignement, de même que les frais courants. D'autres compressions semblent être programmées pour les années à venir. Pourtant, ces restrictions sont loin d'être inévitables ; il suffirait d'adopter une approche budgétaire différente de celle que privilégie le rectorat. En effet, si le Fonds de fonctionnement de l'Université de Montréal apparaît déficitaire dans les états financiers, la plupart des autres fonds affichent, au contraire, d'importants surplus. Or, les mêmes états financiers indiquent de nombreux virements en provenance de ce fonds de fonctionnement, déjà déficitaire, en direction de ces autres fonds bien nantis. Cela amène à se poser de sérieuses questions sur la véritable nature du « déficit ».

Au sujet de l'initiative de la création d'un campus Ubisoft, Yves Gingras écrit avec à-propos : « Trop affairés à gérer des images et à chercher des clientes à tout prix, on ne semble plus avoir, en certains lieux, beaucoup de temps pour se demander si l'université devrait se transformer en simple annexe d'une firme privée. Car sans être une tour d'ivoire, elle a d'abord pour mission de fournir une formation solide et durable qui vise le moyen terme davantage que le court terme, et ce, en complémentarité avec d'autres institutions (publiques et privées) qui répondent aussi à des demandes en matière de formation. » De fait, au lieu de persévérer dans une compétition si absurde, gaspillant énergie et fonds publics—entre autres dans des campagnes publicitaires et la création de succursales sur le terrain de leurs « rivales »—, les universités feraient mieux de s'engager dans une réelle collaboration.

Cela dit, même des initiatives « compétitives » et « clientélistes » comme ces partenariats entre

universités et Ubisoft ne transforment pas les universités concernées en entreprises. Ces partenariats ne concernent en fait que quelques programmes ciblés représentant une infime partie du champ d'activité des institutions universitaires et collégiales. De plus, le modèle d'un domaine très particulier comme celui des jeux vidéo interactifs n'est pas transférable aux autres programmes et disciplines. Enfin, ces programmes demeurent publics, et donc leur financement également. C'est le cas à l'Université de Montréal, où un diplôme de 2^e cycle en design de jeux vidéo interactifs a été mis en place au cours de l'année 2006-2007 par l'École de design industriel de la Faculté de l'Aménagement en collaboration avec la compagnie Ubisoft. Et les étudiants continuent, bien sûr, à être inscrits à l'Université de Montréal, tout en étant financés à même les fonds publics par le Ministère.

Beaucoup est fait pour tenter de donner de la crédibilité, même dans le domaine de l'éducation, à la formule « magique » des partenariats public-privé. Selon les notes de l'allocution du ministre de l'Éducation à l'occasion de l'annonce de la formation de « trois nouvelles formations en soutien à la croissance de la société Ubisoft »⁹, une contribution gouvernementale de 5,3 millions de dollars consentie au départ allait servir « à compléter l'élaboration des attestations d'études collégiales, à soutenir la mise en place du centre, à financer des équipements de pointe, à assurer le financement des élèves de même qu'à soutenir la perfectionnement du personnel en place ». On se demande si l'on a bien lu ! Et cet apport est sans compter l'aide substantielle accordée à Ubisoft sous la forme de crédits d'impôt. Une contribution pouvant atteindre 19 millions a ainsi été annoncée en 2007 par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'exportation.

Tout en considérant que ces fonds gouvernementaux serviraient mieux la formation universitaire s'ils n'étaient pas accaparés par l'installation d'un « campus » dans les bureaux d'une entreprise, il faut admettre qu'ils ne pèsent pas bien lourd dans la masse totale des dépenses du MELS associées au réseau universitaire, qui tournent autour de 2,5 milliards de dollars par an. Certes éblouissant, le partenariat dans le domaine des logiciels de loisirs ne risque pas, avant les calendes grecques, de « privatiser » le système d'éducation.

Toute cette initiative se fonde sur l'assertion qu'Ubisoft est un leader mondial dans la production, l'édition et la distribution de jeux interactifs. Mais dans un environnement aussi précaire et volatil que celui des jeux interactifs, une supériorité momentanée est loin d'être acquise à long, moyen et même à très court terme. Qu'advient-il si la compagnie se voyait surclassée rapidement par d'autres dans la vraie compétition sur le vrai marché ? Les connaissances développées sur mesure pour celle-ci tomberaient à l'eau, difficilement récupérables, et les programmes d'enseignement s'effondreraient, laissant sur le carreau les étudiants en cours de formation et des « diplômés » dont les compétences perdraient beaucoup de leur pertinence sur le marché au Québec en l'absence de l'employeur qui a aiguillé leur formation. Exagérons-nous le risque ? Dans son édition du 14 novembre 2007, *Le Monde* nous apprend que le géant américain de la production de jeux vidéo interactifs Electronics Arts s'est déjà emparé de 15,4 % des actions d'Ubisoft. « Nous sommes toujours menacés », reconnaît Yves Guillemot, le PFG d'Ubisoft. Par ailleurs, le 30 janvier 2006, sous le titre « Délocalisation : 91 000 emplois en jeu au Québec », le journal institutionnel *Forum* faisait état du phénomène qui entraîne maintenant des pertes d'emploi dans le secteur des services et donnait nommément l'exemple d'Ubisoft, dont un centre de développement en Chine rivalise avec celui de Montréal. « C'est une nouvelle phase de la mondialisation qui rend vulnérables les gens qui étaient jusqu'à présent à l'abri », commente dans le même article le professeur Pierre Martin, directeur d'une chaire d'études politiques et économiques à l'Université de Montréal.

Tout cela nous fait dire que ces initiatives de partenariat universités-« campus » Ubisoft sont bâties sur des sables mouvants. On peut gager d'avance qu'il n'en résultera rien de durable. Comment la Faculté des études supérieures et la Commission des études de l'Université de Montréal ont-elles pu être hypnotisées à ce point par le mirage pour présenter et mettre en place un tel programme d'études en 2006 ? Le fait que le premier ministre Jean Charest ait inauguré en personne le campus Ubisoft en 2005 et qu'il l'ait décrit comme « la synthèse de ce que nous souhaitons pour l'avenir du Québec » ne rend en rien possible pour autant la généralisation de ce type de partenariat dans la structure universitaire

du Québec. Cela n'en assure pas non plus la viabilité ni la durabilité. L'adhésion sans réserve du premier ministre montre simplement que celui-ci est tout autant coupé de la réalité économique et sociale de l'université que les « directions » universitaires elles-mêmes, et qu'il flotte dans la même bulle d'une pensée magique incantatoire condamnée néanmoins à demeurer sans effet autre que très limité, circonscrit et passager.

Une histoire non sans intérêts

Il y aurait encore beaucoup à dire. Contentons-nous, pour conclure, de souligner à quel point il est étonnant que cette fiction de l'université-entreprise n'ait jamais été corrigée par nos collègues économistes ou professeurs des HEC ou autres. Cela est d'autant plus ironique que bon nombre d'entre eux, comme la plupart des gestionnaires, politiciens, journalistes ou médias néolibéraux, se targuent d'être réalistes et « lucides » – des spécialistes qui « connaissent le vrai monde de l'économie » et se pensent justifiés de pourfendre les « doux rêveurs » ou idéalistes qui s'opposent à cette vision de la société ou à cette pensée unique de l'économisme – ce que d'ailleurs ils ne se privent pas de faire avec arrogance et mépris, ou à tout le moins hauteur et condescendance.

Il n'est pas moins curieux que cette contre-vérité, cette mystification flagrante, soit reprise dans une grande partie de l'opinion et de la presse « éclairée », comme le montre l'exemple de l'article de Marie-Andrée Chouinard cité au début du texte – *Le Devoir*, en fait, nous a habitués à plus de sérieux et de rigueur. Un adage bien connu dit qu'il suffit de marteler à répétition une contre-vérité ou un mensonge pour en faire une vérité indiscutable. C'est ce qui se passe avec cette imposture, cette mystification voulant que les universités soient des entreprises en plein essor. Selon la même logique fallacieuse et complètement coupée de la réalité, n'entend-on pas, ces derniers temps, la ministre de l'Éducation et bien d'autres clamer haut et fort comme nouvel évangile qu'il faut réintroduire la dictée à l'école, alors que, comme le rappellent des esprits sobres et réalistes, elle n'en a jamais été évacuée ou n'en est jamais sortie ! La fiction de l'université-entreprise est du même ordre, mais elle a des conséquences bien plus graves.

Une des conséquences les plus pernicieuses de la fiction de l'université-entreprise est la surreprésen-

Une des conséquences les plus pernicieuses de la fiction université-entreprise est la surreprésentation, admise comme allant de soi, du milieu des affaires au sein des plus hautes instances de direction des universités. Les compétences de ces personnes dans leur domaine ne leur confèrent aucune aptitude particulière pour gouverner seules l'université, à l'exclusion de représentants d'autres secteurs constitutifs et moteurs de la société québécoise – par exemple, des représentants d'autres institutions publiques à but non lucratif, y compris du milieu universitaire et de l'éducation, de mouvements associatifs ou communautaires, de citoyens, ou encore des personnalités reconnues pour leur contribution intellectuelle, artistique, scientifique, etc.

sensation, admise comme allant de soi, du milieu des affaires au sein des plus hautes instance de direction des universités. Ainsi, dans une institution comme l'Université de Montréal, tous les sièges externes au Conseil de l'université sont occupés par des représentants d'entreprises privées ou publiques—Power Corpration, Banque Nationale, Rona, Technomedia Formation Inc., Maxwell Cummings & Sons Holding LT, Mouvement des caisses Desjardins, Société du Vieux-Port de Montréal, *etc.* C'est quand il était président d'Hydro-Québec que M. André Caillé a été nommé chancelier et président du Conseil de l'Université de Montréal. Or, les compétences de ces personnes dans leur domaine ne leur confèrent aucune aptitude particulière pour gouverner seules l'université, à l'exclusion de représentants d'autres secteurs constitutifs et moteurs de la société québécoise—par exemple, des représentants d'autres institutions publiques à but non lucratif, y compris du milieu universitaire et de l'éducation, de mouvements associatifs ou communautaires, de citoyens, ou encore des personnalités reconnues pour leur contribution intellectuelle, artistique, scientifique, *etc.* Notons enfin que, si l'on exclut ceux qui sont en fait des membres de la « très haute direction », la présence des professeurs au sein du Conseil de l'Université de Montréal s'est rétrécie comme peau de chagrin ces dernières années.

Au lieu de refléter la diversité des milieux sociaux et académiques, les plus hautes instances universitaires sont devenues un lieu de pouvoir où entrent en jeu et se défendent les intérêts du monde des affaires. Comment ne pas penser que les finalités de l'institution ne s'en trouvent pas dangereusement perverties? Cette dérive induit d'ailleurs chez les membres de la communauté universitaire la perte du sentiment d'appartenance, puisque ce théâtre d'ombres chinoises « économiques », au-dessus de leur tête, n'a plus rien à voir avec leur travail et leurs préoccupations comme étudiants ou professeurs.

Malgré ces influences, les universités ne sont pas et ne pourront jamais être des « entreprises en plein essor ». Leur mission et leur finalité sont tout autres. Il est du devoir de la communauté universitaire de s'opposer à cette prétention vide de sens, qui est l'obstacle majeur à une véritable collaboration—efficace et économe des ressources—entre les universités. Il est de son devoir de faire preuve d'esprit critique, car c'est là sa fonction première. **AF**

1. En effet, le rapporteur principal considère le modèle de l'entreprise comme celui dont il recommande partiellement la mise en place pour les directions —ce qui n'est donc pas encore *réalisé* selon lui—, mais il admet l'existence d'autres modèles pour l'université qui sont, eux, bien en vigueur—comme celui d'institutions à caractère public instauré au Québec et le système des universités financé par le ministère de l'Éducation nationale en France (voir Jean-Marie Toulouse, *Rapport de recherche sur la gouvernance des institutions universitaires*, p. 16-21). Nulle part dans ce rapport, il n'est affirmé que les universités du Québec seraient *déjà* des « entreprise » et—qui plus est—« en plein essor ».
2. Nulle part au monde, faut-il le rappeler, les universités ne font l'objet d'une cotation en bourse. Même les plus grandes et riches universités américaines « privées », disposant parfois d'un fonds de dotation équivalent ou supérieur à celui de certains États, ne le sont pas. Et à juste titre.
3. Si les droits de scolarité étaient des revenus issus de la vente de services ou de marchandises universitaires sur le marché économique, ils seraient assujettis à la fiscalité, ce qui, bien sûr, n'est pas et ne peut pas être le cas.
4. En plus de toutes les autres raisons (sociales, culturelles, intellectuelles et morales) qui devraient pourtant déjà suffire amplement si les « directions » universitaires n'étaient pas plongées jusqu'au cou dans une dérive aussi délirante.
5. À ce partenariat se sont joints depuis, à la course, pas moins de six cégeps et plusieurs autres institutions universitaires, dont l'Université du Québec, l'Université Laval et—bien entendu elle ne pouvait pas demeurer en reste devant ce mirage d'une université jouant à l'entreprise—notre fière Université de Montréal! Ubisoft, dont une filiale est installée à Montréal, est une entreprise française de production, d'édition et de distribution de jeux vidéo interactifs dont le siège social est situé à Paris.
6. Voir l'article de Michel Seymour dans ce numéro de *L'Autre Forum*.
7. À moins de créer des campus—succursales de l'UdeM en Chine et en Asie, comme on en a déjà ouvert partout à proximité des sites des autres universités québécoises pour capter une partie de « leur clientèle » étudiante. Bien entendu, ce serait un projet délirant, car jamais le gouvernement du Québec n'aura les moyens de financer ces infrastructures et cette gigantesque « clientèle » étudiante, asiatique ou autre, à l'autre bout du monde.
8. C'est donc sans surprise, mais avec amusement, qu'on a pu lire dans le *Forum* du 26 novembre 2007, sous le titre « Palmarès des universités: tout est relatif », que, selon le vice-recteur Pierre Simonet, « il est évident que ces palmarès sont “à pendre avec un très gros grain de sel” » et que « si un étudiant nous fournissait un travail ayant la qualité méthodologique de ces classement, on le recalerait! C'est que depuis le communiqué triomphaliste du recteur, un autre « palmarès », celui de Maclean's, vient de classer l'UdeM 14^e sur 15! Alors, que doit-on prendre au sérieux, les propos du vice-recteur ou les annonces faites avec fierté par le recteur ?
9. www.mels.gouv.qc.ca/Ministre/minis2005/a050211.htm.